

... les jeudis de la visio
SEPTEMBRE



Actualiser les statuts Apel

C'EST QUOI DES STATUTS ?
POURQUOI ?
LA DÉMARCHE D'ACTUALISATION
ORGANISER UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DÉCLARER LES STATUTS



Atelier animé par **Caroline GONCALVES**, Vice Présidente Apel 35
Jean-Marc PAPAIL, membre du BUREAU Apel 35

Qu'est-ce que des statuts ?



Les statuts sont **l'acte fondateur de toute association**. Ils définissent l'association : ses objets (ses buts) et ses règles de fonctionnement. Une copie est indispensable pour la déclaration de l'association en préfecture.

Pour cela, ils doivent comporter :

- Le titre, l'objet, la durée de l'exercice et le siège social
- Les conditions d'admission et de radiation de ses membres
- Les règles d'organisation (CA/Bureau), de fonctionnement (AGE/AGO) et les pouvoirs attribués aux membres chargés de l'administration
- Les conditions de modification des statuts, de dissolution de l'association et d'attribution des biens en cas de dissolution

Les statuts représentent donc **l'outil de référence pour la bonne gestion de votre association et garantir sa pérennité en toute sérénité. Ils vous permettent de savoir :**

- Qui peut être adhérent ou non
- Comment sont élus les conseillers administrateurs, les membres du bureau
- Combien de temps dure un mandat de conseiller administrateur, de membre du bureau
- Quelles sont les responsabilités de chaque élu du bureau
- Quel est le délai de convocation d'une assemblée générale
- Quelles sont les points incontournables de son assemblée générale, etc.

Pourquoi ?



➡ Pourquoi les actualiser ? version juillet 2021

Moderniser les pratiques



visio conférence pour les assemblées générales, conseils d'administration, bureaux

votes en ligne dans le cas de réunions statutaires en visio

Simplifier certains articles

➡ Des STATUTS-TYPES pour :

Avoir un **cadre commun** aux 6500 équipes Apel et affirmer son appartenance à un mouvement national.

Se protéger contre les interprétations diverses et variées

Se référer à un cadre juridique en cas de difficultés

➡ Des STATUTS à jour.....

- ★ et pouvoir déposer une **demande de subvention** octroyée par le mouvement Apel
- ★ **demandés par votre banque** en cas de changement de signataires

Démarche d'actualisation

Statuts-types

- à télécharger dans le Dossier de rentrée 2023 ou [ici](#)



Personnalisation

- le BUREAU propose un projet qui sera approuvé ou modifié lors d'une réunion du conseil d'administration
- soumettre le projet de statuts à l'Apel d'Ille et Vilaine (membre de droit) en amont de la tenue de l'AGE.

- Article 1 – Formation, le nom de l'association :
 - « Association de parents d'élèves de l'Enseignement libre (Apel) de ... »
- Article 2 – Siège, l'adresse du siège de l'association :
 - « Le siège social est fixé à ... »
- Article 5 – Composition :
 - « L'association se compose des Apel départementales/d'établissement constituées dans le ressort de l'académie/ dans le département de ... »
- Article 7.1 – Administration / le conseil d'administration :
 - « L'association est administrée bénévolement par un conseil d'administration composé de ... membres. »
- Article 11 – Formalités :
 - « ... Les présents statuts ont été approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire, le ... (date) et communiqués aux administrateurs. »

ORGANISER UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Assemblée Générale extraordinaire

- modalités de convocation dans les statuts actuels
15 jours de délais de convocation
- inviter le membre de droit (président Apel d'Ille et Vilaine)





**SAVE
THE DATE**



apel

**VENDREDI
22
SEPTEMBRE**

 **20h**

Comment fonctionne l'Apel Notre Dame ?

Comme toute association de loi 1901, avec des **statuts** comme **mode de fonctionnement**.

Une **modification** est programmée le 22 septembre avec une assemblée générale extraordinaire et un **vote par VOUS**, parents adhérents.

Nous avons besoin de votre soutien et de votre présence. Le cas échéant, un pouvoir est possible.

Projet de statuts sur demande à : fdkifkjkdf@fjkddffjkfj

POUVOIR

J'adhère à l'Apel et je ne peux être présent le 22 septembre, Merci de compléter et nous renvoyer votre pouvoir pour le 20 septembre (boite aux lettres ou ffasdafdfa@adfikadfa)

Nom / prénom _____

Enfant(s) en classe de : _____

☐ j'adhère à l'Apel et ne peux être présent le 22 septembre
Je donne pouvoir à un membre de l'association pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire,

Signature : _____



Modèle de feuille de présence

Apel de.....

Assemblée générale extraordinaire du « date »

N° d'ordre	Noms, prénoms <u>des membres présents</u>	Nombre de voix	Signature des membres
Totaux			

Certifiée exacte, la présente feuille de présence est arrêtée à..... adhérents présents et à..... adhérents représentés, soit..... voix.

Le président :

Le secrétaire :

Exemple de calcul du quorum

Si vous avez **100 adhérents** :

- ✓ Il faut que **25 d'entre eux (soit 1/4) soient présents ou représentés** (via les pouvoirs) à l'AGE.
- ✓ Les nouveaux statuts seront approuvés si **17 votes exprimés (soit 2/3)** y sont favorables.

ORGANISER UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Date ?

Assemblée Générale Extraordinaire



www.apel.fr

conseils

- Tenir à disposition un projet des statuts version papier pour ceux qui souhaitent
- Lire uniquement les articles clés : objet associatif (article 4) composition de des membres de l'association (article 7)
- Faire voter les statuts :
"Des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?
Merci, les présents statuts sont adoptés et seront déclarés prochainement en préfecture"

**DIAPORAMA POUR ANIMER
VOTRE AGE
sur demande**



Déclarer les statuts

Rédiger un procès verbal de l'AGE



apel

Procès-verbal de délibération
de l'assemblée générale extraordinaire

Le vingt-huit mars deux mille dix-sept à 20h30 à

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de l'école.....se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

M. le président constate que, membres de l'association sont présents ou représentés. L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

M. le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :
modification des statuts en concordance avec le mouvement des Apel

M. le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
• un exemplaire du projet de statuts ;
• la feuille de présence ;
• les pouvoirs.

M. le président explique la nécessité de modifier les statuts qui régissent l'association. Ces derniers datant des années sont obsolètes. Il est nécessaire d'être en concordance avec les statuts types proposés par le mouvement Apel. L'objet associatif et les modalités pour être membre de l'association sont explicités. Ces lectures terminées, la discussion est ouverte et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

Articles ayant été modifiés :
4- objet associatif
5- composition
7- le conseil d'administration et le bureau
8- assemblées générales
11- formalités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

Lieu :
Date :

Nom / prénom Nom / prénom

Signature du président Apel Signature du secrétaire Apel :

Faire parapher et signer
les statuts par
2 membres du bureau

Article 11 – Formalités

Pour remplir toutes les déclarations, publications ou formalités prescrites par la loi, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'expédition ou d'extraits, soit des présents statuts, soit de toute délibération du conseil ou des assemblées.

Les présents statuts ont été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire, le neuf octobre 2021 et communiqués aux administrateurs.

Ils sont mis à la disposition des adhérents

La Vice Présidente
Maryline Gaudin

La Secrétaire
Nathalie Verrier

Statuts d'Apel d'école St Michel de Bédée – 2021 - 4

Déclarer les statuts en ligne
Pré-requis : disposer d'un compte association



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française





Déclarer les statuts

TUTO pour effectuer la déclaration



Motif(s) de la déclaration

* La déclaration concerne la ou les modifications suivantes :
Veuillez cocher au moins une proposition.

- ☐ A - Un changement dans la liste des personnes chargées de l'administration de l'association ?
- ☐ B - Le titre de l'association, éventuellement du sigle
- ☒ C - L'objet
- ☐ D - Le siège social ?
- ☒ F - Des dispositions statutaires nouvelles (autres que le titre, l'objet ou le siège si celui-ci figure dans les statuts) ?
- ☐ G - Les nouveaux établissement(s) secondaire(s) créés ou supprimés
- ☐ H - L'actualisation de l'état patrimonial : acquisitions ou aliénations ?
- ☐ I - La nouvelle composition d'une union ou d'une fédération
- ☐ J - L'actualisation des coordonnées de gestion. Il est recommandé d'actualiser, le cas échéant, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site internet et de renseigner le numéro SIREN SIRET de l'association.

Réception d'un récapitulatif de la déclaration

Traité sous 48h

Rejet
motif indiqué

Délivrance d'un récépissé
d'enregistrement

refaire la déclaration en
corrigeant le motif
erroné

- Document à conserver dans les archives Apel
- Envoyer une copie des statuts signés et votés à l'Apel 35 – apel35@apel.bzh



PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Direction des Collectivités
Territoriales et de la
Citoyenneté
bureau citoyenneté
Associations -
Tél : 02.99.02.14.22

Le numéro
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION de l'association n°

Ancienne référence
de l'association :

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine,

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du :
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :
dans l'association dont le titre est :

STATUTS, OBJET

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

dont le siège social est situé :

Décision(s) prise(s) le(s) : **20 janvier 2022**

Pièces fournies :
Procès-verbal
Statuts

Rennes, le 11 février 2022

Pour le Préfet,



Les jeudis de la visio

20h30 - 21h30



28 septembre : actualiser les statuts

19 octobre : gestion des cotisations

23 novembre : les essentiels de l'Apel

25 janvier : Correspondant ICF

15 février : Découvrir le concept des RPE

28 Mars : Organiser une manifestation

18 Avril : Monter un dossier de solidarités

16 Mai : Réaménager la cour d'école

6 juin : Siéger en Commission d'Appel